

## LE MODERNISME COMME CONTROVERSE

Un des registres de la querelle

**Yves Palau**

**Société d'études soréliennes** | *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*

2007/1 - n° 25  
pages 75 à 90

ISSN 1146-1225

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-mil-neuf-cent-2007-1-page-75.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Palau Yves, « Le modernisme comme controverse » Un des registres de la querelle,  
*Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 2007/1 n° 25, p. 75-90.  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Société d'études soréliennes.

© Société d'études soréliennes. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Le modernisme comme controverse

## Un des registres de la querelle

YVES PALAU

Le modernisme a déjà fait l'objet d'une production scientifique abondante et probablement exhaustive<sup>1</sup>. Cette courte étude n'en est pas la synthèse et n'a pas davantage la prétention d'apporter des connaissances factuelles supplémentaires sur ce sujet. Plus modestement, elle vise à étudier comment la notion de controverse peut apporter un éclairage quelque peu renouvelé sur ce qui fut plus souvent appelé « la crise » moderniste et, réciproquement, comment la querelle moderniste peut enrichir l'étude des cas de controverses et contribuer à approfondir cette notion. L'autre limite de notre propos tient à la double réduction à laquelle nous allons procéder. Le modernisme est un courant intellectuel dépassant largement les frontières nationales et particulièrement vivace en Angleterre et en Italie. Il est également protéiforme et implique des intellectuels, des scientifiques de toutes disciplines. Leur analyse dépasserait très largement le cadre imparti à notre étude. Nous procédons donc à une double réduction, géographique d'abord avec le choix exclusif du cadre français, intellectuelle ensuite avec la concentration de notre étude sur son principal protagoniste : Alfred Loisy.

1. Parmi les principaux ouvrages : Émile Poulat, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*, Paris, Albin Michel, 1962 ; Pierre Colin, Jean Houssaye, Stanislas Breton, Xavier Tilliette, Jean Greisch, Dominique Dubarle, *Le modernisme*, Paris, Beauchesne, 1980 ; Pierre Colin, *L'audace et le soupçon. La crise du modernisme dans le catholicisme français 1893-1914*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997 ; René Marlé, *Au cœur de la crise moderniste. Le dossier inédit d'une controverse*, Paris, Aubier, 1960.

Le catholicisme a une longue habitude des controverses qui constituent d'ailleurs un mode d'évolution théologique. Elles peuvent être plus ou moins violentes, plus ou moins circonscrites dans leurs enjeux et dans le nombre de protagonistes, elles n'en constituent pas moins une phase certes aiguë d'un processus à partir duquel s'effectuent des clarifications théologiques. La crise moderniste s'inscrit dans ce régime de la controverse et c'est en ces termes que Maurice Blondel l'analyse dès 1907, c'est-à-dire dès la condamnation pontificale de thèses présentées comme « modernistes », qui clôt un chapitre de la querelle et en ouvre un autre :

*La crise présente, d'une étendue et d'une profondeur peut-être sans précédent – car elle est tout ensemble scientifique, métaphysique, morale, sociale et politique – n'est point une « dissolution » (car l'esprit de foi ne meurt pas), non pas même une « évolution » (car l'esprit de foi ne change pas), elle est une purification du sens religieux et une intégration de la vie catholique<sup>2</sup>.*

Mais si la querelle moderniste peut être analysée à travers le prisme de la notion de controverse, elle ne s'y réduit pas, la dépasse, y revient, de sorte que le modernisme apparaît tel un flot que cette notion ne parviendrait pas à canaliser.

En l'occurrence, la querelle moderniste est simultanément apparue comme une controverse théologique, une crise au sein de l'Église catholique débouchant ensuite sur une condamnation d'une pensée et d'individus par l'institution catholique. Ces trois registres de la querelle n'ont rien d'exceptionnel en matière religieuse et d'autant moins au sein du catholicisme, tant est omniprésente la dimension institutionnelle et fréquente l'accusation d'hétérodoxie comme arme dialogique avec les conséquences qui en découlent. Le rapport de force est donc constant dans ce type de querelle et il est toujours très inégal. De sorte que la controverse y est nécessairement d'un type particulier, par rapport à d'autres espaces où elle peut se déployer, dans la mesure où l'un des agents de cette controverse dispose de ressources dont il a le monopole – l'autorité, la légitimité pour dire le vrai – et se trouve donc en situation de juge et partie. Certes, rares

2. Maurice Blondel répond ici à une enquête du *Mercur* de France. Ce passage est extrait de sa réponse publiée dans *Annales de philosophie chrétienne*, CLIV, septembre 1907, p. 608. Les résultats complets de l'enquête sont publiés par Frédéric Charpin, *La question religieuse. Enquête internationale*, Paris, Mercur de France, 1908.

sont les controverses dont les acteurs sont en situation de stricte égalité, mais l'asymétrie est ici totale. Pour autant, ces trois formes que prend la querelle moderniste ne constituent pas tout à fait trois étapes successives ; elles peuvent se télescoper et surtout désigner les perceptions différentes d'une même querelle que ressentent ses protagonistes : que l'on soit clerc ou laïc, catholique ou non, la notion de crise et *a fortiori* la condamnation n'acquièrent pas le même sens. Ce qui peut être une crise pour un catholique, et plus encore pour un clerc, et se solder par une condamnation éventuelle, ne sortira pas du cadre de la controverse pour un universitaire laïque. Controverse, crise et condamnation sont donc en grande partie des registres de la querelle, vécues et en partie construites par ses protagonistes<sup>3</sup>.

Un autre aspect caractéristique de cette querelle est qu'elle renvoie à travers ses multiples dimensions à un enjeu récurrent dans toute controverse religieuse et qui en fait sa singularité, le statut de la vérité. Dans le cas du modernisme, il s'agit plus précisément du rôle de l'histoire – comme science et comme processus – en matière de vérité religieuse. Quel est le statut de la vérité religieuse, comment y accéder ? Cet accès comporte-t-il ou non une pluralité de voies ? Quels sont les rôles respectifs des chercheurs et des gardiens de la doctrine<sup>4</sup> ?

### Un contexte intellectuel favorable aux débats sur la place de l'Église dans la société

Pour comprendre l'importance de la querelle il faut se situer dans le contexte de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Celui-ci est traversé par une

3. Le terme de crise est le plus souvent utilisé, mais celui de controverse n'est pas pour autant systématiquement absent. Les deux sont parfois confondus comme en témoignent les titre et sous-titre de l'ouvrage de René Marlé (*op. cit.*). François Rodé choisit pour titre de son ouvrage *Le miracle dans la controverse moderniste* (Paris, Beauchesne, 1965), mais ne justifie pas son choix. Le terme de controverse est également utilisé par Rosino Gibellini dans *Panorama de la théologie catholique au XX<sup>e</sup> siècle* (Paris, Éd. du Cerf, 1994) : voir le chapitre « La voie de la théologie catholique. De la controverse moderniste au tournant anthropologique », p. 173-289.

4. A. Le Boulluec évoquait déjà cet aspect à propos de la querelle des universaux qui lui semble donner « un relief remarquable à un problème philosophique rémanent. La relecture des témoignages contemporains des crises successives renouvelle la connaissance d'un conflit dont les composantes sont multiples, institutionnelles, doctrinales et politiques, et qui a pour enjeu l'exercice des libertés académiques » (Alain Le Boulluec (dir.) *La controverse religieuse et ses formes*, Paris, Éd. du Cerf, 1995, p. 9).

angoisse presque unanimement partagée au sein de l'Église, par des clercs comme par des laïcs. Elle naît d'un diagnostic selon lequel l'Église serait dans un état de sous-développement culturel face à de nouvelles sciences, essentiellement les sciences sociales, qui se sont constituées en dehors d'elle, voire contre elle. À partir de ce commun constat, plusieurs réponses sont possibles qui vont profondément diviser le milieu catholique et provoquer des crises à répétition jusqu'à Vatican II, dont les condamnations des modernistes en 1907, du Sillon en 1910, de l'Action française en 1927, puis celle des prêtres ouvriers en 1954 ne sont que les illustrations les plus connues. Certes, ces condamnations s'appliquent à des opinions et des actions bien dissemblables, et même souvent contradictoires, mais elles traduisent la même difficulté qu'a l'Église à penser le monde et à adopter une position stable et pérenne face à la modernité démocratique, libérale et capitaliste. Mais ce contexte des condamnations est aussi celui des débats intellectuels, des controverses qui les précèdent souvent et parfois leur survivent. Tel fut le cas de la querelle moderniste.

Une première réponse, de nature pastorale et sociale, laissant de côté les aspects théologiques, visait à aller à la rencontre des laïcs et pouvait prendre plusieurs formes dont celles du catholicisme social et de la démocratie chrétienne. Le catholicisme social, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, invite certes à agir dans la société, mais il n'engage pas de profonde réflexion théorique, et encore moins théologique. Il ne se veut d'ailleurs pas non plus politique, ce mot demeurant tabou jusque dans les années 1920. Il ne sera vraiment levé, pour certains, qu'avec le lancement d'une revue comme *Politique* en 1927. Jusqu'à cette date et malgré les efforts de Maurice Blondel et de Paul Archambault, le catholicisme social restera essentiellement thomiste. Il en va autrement de la démocratie chrétienne qui, s'inspirant de *Rerum Novarum* et de la stratégie du Ralliement, prend immédiatement une forme politique et entend fusionner message évangélique et valeurs démocratiques. Cette forme est condamnée en 1901 par Léon XIII dans l'encyclique *Graves de Communi*. Dans l'esprit de celui-ci, la démocratie chrétienne devait désigner l'action chrétienne au sein et vis-à-vis du peuple, non un parti politique qui ne manquerait pas de diviser les catholiques.

Une deuxième réponse, intellectuelle celle-ci, prend la forme d'un retour aux principaux théologiens et philosophes catholiques

et notamment à Thomas d'Aquin. Cette réponse est, pour l'essentiel, celle de l'Église en la personne de Léon XIII qui dès 1879 l'officialise dans l'encyclique *Aeterni Patris Genitum*. Il s'agit d'un renouveau intellectuel considérable visant à donner une analyse cohérente et rationnelle du monde pour un catholique, en repensant l'articulation entre foi et raison, c'est-à-dire plus concrètement en intégrant à la doctrine générale de Thomas d'Aquin les résultats acquis des recherches scientifiques contemporaines jugés assimilables. Mais ce foisonnement intellectuel est au service d'une œuvre de restauration et de reprise en main de la tradition scolastique contre les « erreurs modernes » déjà dénoncées dans le Syllabus de 1864. En cela, le renouveau thomiste s'inscrit dans une logique de réaction et d'opposition au monde moderne même s'il en épouse certains accents et se présente comme une démarche intellectuelle purement rationnelle. Il séduit de très nombreux intellectuels parmi lesquels, en France, Jacques Maritain et Étienne Gilson.

Une troisième réponse, également intellectuelle, vise à relever autrement le défi que posent à l'Église catholique et plus largement au christianisme l'essor scientifique, le renouvellement intellectuel, social et politique de cette fin de siècle. Il s'agit de repenser de fond en comble les rapports de l'Église et du monde en soumettant l'enseignement de l'Église dans toutes ses composantes aux sciences « mondaines ». C'est ce mouvement très composite, hétérogène, contradictoire que ses détracteurs nommeront pour lui donner un caractère homogène et identifiable, le modernisme. À l'encontre d'un renouveau intellectuel au service d'une réaction contre le monde moderne, le renouveau intellectuel dont il sera question ici, s'inscrit dans une logique d'ouverture au monde moderne et d'adaptation du catholicisme à celui-ci. Le christianisme y est largement perçu dans ses dimensions historiques et dynamiques. Ainsi que le définit Louis de Grandmaison, un de ses critiques :

*Est moderniste celui qui entretient la double conviction 1° que sur des points définis, intéressant le fonds doctrinal ou moral de la religion chrétienne, il peut y avoir des conflits réels entre la position traditionnelle et la moderne ; et 2° que, dans ce cas, c'est le traditionnel qui doit ordinairement être adapté au moderne, par voie de retouche et, au besoin, de changement radical ou d'abandon*<sup>5</sup>.

5. Louis de Grandmaison, *Études*, CLXXVI, 1923, p. 644, cité par André Boland,

L'enjeu essentiel de cette controverse est celui du savoir sur le christianisme dont l'Église considérait avoir le monopole, et que les sciences laïques des religions, au premier rang desquelles l'histoire, mais aussi l'archéologie, la philosophie positiviste, lui contestaient. L'affrontement prit un tour particulièrement violent parce qu'il opposait des clercs entre eux, et que le modernisme portait en germe une révision du « régime intellectuel dans l'Église »<sup>6</sup>. C'est pour eux que la querelle moderniste se déployait presque simultanément dans trois registres différents : ceux de la controverse, de la crise et de la condamnation, parfois aussi dans celui du drame personnel.

### **Les trois registres de la querelle moderniste : controverse, crise et condamnation**<sup>7</sup>

Tout commence par ce que l'on peut effectivement nommer une controverse, qui n'est pas alors qualifiée de « moderniste », ce terme ne sera forgé qu'en 1904 en Italie et « officialisé » par les condamnations du décret *Lamentabili sane exitu* et de l'encyclique *Pascendi* en 1907. En fait, la controverse représente moins une phase ou un moment qu'un registre non exclusif dans lequel se déploie la querelle moderniste. Ce registre est ouvert en novembre 1902 sans qu'il soit possible de lui assigner avec certitude une date de clôture. Mais s'il est le premier registre ouvert par la querelle, deux autres apparaissent simultanément dès le début de 1903, à peine deux mois après la parution du livre de Loisy, celui de la crise et celui de la condamnation, intrinsèquement liés : d'une part, la crise rend inévitable la condamnation parce que nous nous situons dans l'univers hiérarchisé de l'Église catholique, d'autre part, parce que le registre de la crise fournit un répertoire rhétorique qui facilite la condamnation en y préparant les esprits. Ces trois registres sont donc le plus souvent concomitants et renvoient davantage à des périmètres d'acteurs différents qu'à une linéarité temporelle qui verrait la controverse se muer en crise puis en condamnation comme autant de phases se succédant. La controverse n'a, en effet, jamais cessé alors même que les registres de la crise et de la condamnation s'ouvraient puis se refermaient.

« Modernisme », in *Dictionnaire de spiritualité*, Paris, Beauchesne, 1980, col. 1417.

6. Émile Poulat, « Modernisme », *Encyclopædia universalis*, XV, 1994, p. 550.

7. Je dois faire état ici de ma dette considérable contractée vis-à-vis des travaux d'Émile Poulat dont j'ai largement utilisé, dans cette partie, les informations factuelles ainsi que les citations d'articles parus en 1903 et 1904.

Le registre de déploiement de la querelle est chronologiquement d'abord celui de la controverse savante et étroitement circonscrite à un affrontement intellectuel entre catholicisme et protestantisme. Elle oppose un théologien protestant et historien allemand à un exégète catholique français dont les positions sociales et l'audience sont très différentes. Adolf Harnack (1851-1930) est un théologien protestant reconnu, enseignant à l'université de Berlin. Ses cours sont largement suivis, publiés et rencontrent une audience considérable bien au-delà des frontières de l'empire. Alfred Loisy (1857-1940) présente, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un profil bien différent. C'est un ecclésiastique, qui fut certes enseignant comme Harnack, en qualité de chargé d'enseignement en écritures saintes et exégèse à l'Institut catholique de Paris, mais il est mis à l'écart en 1893 et nommé aumônier d'un pensionnat à Neuilly. Il se trouve à la fois reconnu comme un scientifique éminent et marginalisé par la hiérarchie catholique, et notamment par le cardinal Richard, archevêque de Paris, qui lui a interdit depuis octobre 1900 de publier ses recherches dans la *Revue du Clergé français*. Il est certes dans l'Église, mais avec un pied dehors puisqu'il enseigne depuis le début 1901 à la section des sciences religieuses de l'École pratique des hautes études, fait exceptionnel pour un clerc.

Le point de départ de la controverse est la réaction d'Alfred Loisy à la parution en 1902 de la traduction française du livre d'Adolf Harnack intitulé *L'essence du christianisme*, publication de seize conférences prononcées à l'université de Berlin en 1899 et 1900<sup>8</sup>. Dans cet ouvrage, Harnack développe l'idée selon laquelle le christianisme comporte une essence éternelle, accessible à la méthode historico-critique, incarnée par les Évangiles que l'on doit distinguer de ses formes et matérialisations historiques, telles que l'Église et le dogme. L'ouvrage de Loisy, *L'Évangile et l'Église*<sup>9</sup>, paraît la même année que la traduction française de celui de Harnack et il en constitue une critique, tout en proposant une interprétation des rapports entre Église et Évangile alternative à celle défendue par les théologiens catholiques. Pour Loisy, il ne s'agit pas

8. Adolf von Harnack, *Das Wesen des Christentums*, Leipzig, J.C. Hinrichs, 1900, trad. française *L'essence du christianisme*, Paris, Librairie Fischbacher, 1902.

9. Alfred Loisy, *L'Évangile et l'Église*, Paris, Picard-Bellevue, 1902.

de distinguer une essence éternelle et une forme historique du christianisme, mais de considérer tout entier celui-ci comme une forme vivante donc historique :

*M. Harnack ne conçoit pas le christianisme comme une semence qui a grandi, d'abord plante en puissance, puis plante réelle, identique à elle-même depuis le commencement de son évolution jusqu'à son terme actuel et depuis la racine jusqu'au sommet de la tige ; mais comme un fruit mûr ou plutôt avarié, qu'il faut peler pour arriver jusqu'au noyau incorruptible*<sup>10</sup>.

Ce point constitue l'enjeu de la controverse qui va suivre. En effet, la position de Loisy consiste à affirmer une continuité historique entre Évangile et dogme et donc à historiciser l'un et l'autre. Mais cette historicisation peut aussi être interprétée comme une forme de relativisation. Si les Évangiles et les dogmes sont historiques, s'il n'y a pas de dimension essentielle dans le christianisme, en quoi celui-ci se distingue-t-il d'un courant philosophique ? Loisy ne répond pas à cette interrogation parce qu'il ne prétend pas se placer sur le plan théologique ni philosophique mais strictement historique. Il revendique le droit pour l'historien de tenir un discours de vérité sur le christianisme, qui sans se substituer à d'autres, de nature philosophique ou théologique, tiendrait une place non moins légitime.

Le discours de Loisy n'est pas entièrement nouveau, mais il prend une dimension particulière parce qu'il est tenu par un clerc et qu'il rencontre un indéniable écho. D'abord, la première édition est épuisée en moins de deux mois. Certes, le tirage de 1500 exemplaires peut apparaître modeste, mais pour ce type de sujet il fait plutôt figure de *best seller*, d'autant qu'il est suivi d'une deuxième édition dès 1903.

Le livre paraît en novembre 1902 et, le 15 du mois, la *Revue du Clergé français*<sup>11</sup> annonce sa parution ; l'*Observateur français*, revue favorable au Ralliement, le recommande le 13 décembre, la *Quinzaine* fait de même dès le 15 décembre 1902. Globalement, le pre-

10. *Ibid.*, p. XXIX.

11. Son lectorat est estimé à 1500 prêtres par É. Poulat, *Histoire, dogme et critique*, *op. cit.*, p 135. La revue fondée en 1895 par M<sup>gr</sup> Lacroix se vouait à une entreprise de vulgarisation des travaux de science religieuse, dans une perspective progressiste. Elle était rédigée par des prêtres et s'adressait en priorité à eux afin de les accompagner dans la multiplicité de leurs tâches. Elle cesse de paraître en 1920.

mier accueil fait à l'ouvrage de Loisy est plutôt favorable : succès dans la presse profane, défense dans la *Revue du Clergé français* et avec plus de réserve dans les *Annales de philosophie chrétienne*<sup>12</sup>. La controverse est alors circonscrite par sa nature. Si elle rencontre un certain écho – en témoignent les ventes de l'ouvrage de Loisy –, elle ne met pas directement aux prises ses protagonistes. À bien des égards, cette controverse n'en est même pas entièrement une : on peut lire l'ouvrage de Loisy pour la thèse qu'il défend en rapportant au second plan la querelle intellectuelle qui l'oppose à Harnack. Des articles publiés dans des journaux ou hebdomadaires à plus gros tirage vont modifier la nature de cette controverse en divisant – en deux parts très inégales – le monde catholique.

*La querelle devient intra-catholique et médiatique :  
déploiement concomitant des trois registres*

Dès que la querelle devient également intra-catholique, c'est-à-dire peu de semaines après la parution du livre de Loisy, le registre de la crise s'ajoute à celui de la controverse dans la mesure où elle se déploie dans un univers hiérarchisé qui se sent remis en cause par les travaux de Loisy et plus encore par les soutiens qu'ils rencontrent. Ce sont ceux-ci qui font sortir la querelle du registre exclusif de la controverse savante et c'est son audience au sein du monde catholique qui va pousser la hiérarchie à intervenir. Dans la sphère catholique, la controverse ne peut que se déployer défavorablement pour Loisy qui est un clerc, donc soumis à autorité, et qui a déjà fait l'objet de sanctions. Même s'il dispose de solides amitiés, notamment celles de M<sup>gr</sup> Mignot, archevêque d'Albi, et de l'abbé Henri Bremond, Loisy apparaît au fond assez seul<sup>13</sup>.

La controverse change de tournure le 1<sup>er</sup> janvier 1903, lorsque paraît le premier des cinq articles que l'abbé Gayraud<sup>14</sup> consacre à

12. Fondée en 1830 pour soutenir les thèses traditionalistes, la revue est reprise en 1900 par l'abbé Charles Denis dans une perspective favorable aux thèses démocrates chrétiennes. Elle est ensuite dirigée à partir de 1905 par Lucien Laberthonnière. Maurice Blondel y collabore. La revue est mise à l'Index en 1913 entraînant la cessation de sa parution.

13. Voir sur ce point Louis-Pierre Sardella, *M<sup>gr</sup> Eudoxe Irénée Mignot (1842-1918). Un évêque français au temps du modernisme*, Paris, Éd. du Cerf, 2004.

14. Ancien dominicain, l'abbé Gayraud est depuis les années 1890 un ardent promoteur, aux côtés de l'abbé Lemire, de la démocratie chrétienne. Il est à cette époque député de Brest.

l'ouvrage de Loisy dans *l'Univers*, journal de centre droit, favorable au Ralliement<sup>15</sup>. Il lui reproche principalement d'aller trop loin dans le criticisme et l'historicisme. Mais à leur tour ces articles alimentent la controverse, certains lecteurs de *l'Univers* reprochant à l'abbé Gayraud d'avoir mal lu l'ouvrage, d'autres d'être trop complaisant vis-à-vis des thèses de Loisy.

*La Vérité française*, journal beaucoup plus conservateur, emboîte le pas le même mois par des articles qui vont modifier progressivement la nature de la querelle<sup>16</sup>. Certes, la critique formulée touche le fond des thèses de Loisy. Il lui est reproché son vitalisme, son faible intérêt pour les questions de doctrine. Mais s'ajoute à cette critique habituelle, celle d'être un chef de « parti ». « Parti » à la désignation encore incertaine : celui « des novateurs » pour Maignen, celui de l'hérésie pour Gayraud dans la mesure où il compare les thèses de Loisy à celles de l'arianisme et au nestorianisme. Cette nouvelle critique est beaucoup plus grave. Loisy y est dépeint comme faisant partie des « ennemis intérieurs du catholicisme »<sup>17</sup>. Le livre n'est donc plus considéré comme un ouvrage d'érudition, un écrit de controverse ou l'ouvrage d'un marginal au sein du catholicisme qui pourrait être plus ou moins toléré, mais le manifeste dangereux d'un chef de file. L'abbé Maignen invite ainsi en mars 1903 à se lancer dans une véritable enquête policière : « Il faut s'appliquer à connaître les hommes qui sont à la tête du mouvement novateur, il faut savoir quel degré d'influence ils exercent sur l'opinion, quels sont leurs admirateurs, leurs disciples, leurs protecteurs les plus ardents ou les plus notables<sup>18</sup>. » Pourtant, « l'enquête » ne vise pas ici à mesurer une « culpabilité » – elle est acquise –, mais à préparer l'opinion à la condamnation, formulée depuis le 22 janvier 1903 par

15. Fondé en 1833, ce quotidien défend d'abord une ligne intransigeante. Louis Veillot en est le rédacteur en chef de 1843 à 1879. Son frère, Eugène, reprend le journal en 1879 en lui donnant une ligne beaucoup plus favorable au Ralliement et à la politique de Léon XIII. Le journal cesse de paraître en 1914.

16. *La Vérité française* est née d'une scission de *l'Univers* entraînée par une des sœurs de Louis et Eugène Veillot hostile à la nouvelle ligne du journal. *La Vérité* rejoint *l'Univers* en 1907.

17. L'abbé Maignen utilise d'abord le pluriel pour désigner ainsi tous les « novateurs » au sein du catholicisme. « Les novateurs », *la Vérité française*, 18 janvier 1903, cité par É. Poulat, *Histoire, dogme et critique, op. cit.*, p. 131. Le lendemain, il publie dans le même journal un article intitulé « Les ennemis intérieurs du catholicisme ».

18. Extrait d'articles de Ch. Maignen parus en mars 1903 dans *la Vérité française* et cité par É. Poulat, *Histoire, dogme et critique, op. cit.*, p. 134.

le même abbé sous forme de « mesures suprêmes » et même d'« exécutions nécessaires »<sup>19</sup>, et à s'assurer qu'elle n'oubliera personne.

Cette montée dans le registre de la crise a pour principale fonction de justifier et de préparer une première condamnation, décidée antérieurement en fait dès la parution de l'ouvrage de Loisy<sup>20</sup>. Une première ordonnance de condamnation du livre est signée dès le 17 janvier 1903 par le cardinal Richard, soit cinq jours avant l'appel à des « exécutions nécessaires » formulé par l'abbé Maignen<sup>21</sup>. Il semble donc bien que controverse, crise, condamnation constituent moins trois étapes d'une montée en puissance que trois registres, parfois liés mais pas nécessairement, dans lesquels se déploient des scènes différentes : la controverse intellectuelle et érudite d'un côté, la condamnation de l'autre préparée vis-à-vis de l'opinion publique – en fait décidée antérieurement – par une montée en puissance sous forme de crise et d'appel à sanctions.

En effet, parallèlement à cette première condamnation du 17 janvier, mais qui ne rencontre qu'un écho limité, la controverse se poursuit : M<sup>gr</sup> Batiffol, le P. Lagrange et le P. de Grandmaison poursuivent la controverse sur un plan intellectuel. Ce dernier fait paraître un article dans la revue *Études*<sup>22</sup>, le P. Pègues publie un article de fond dans la *Revue thomiste*<sup>23</sup>. Ces articles sont pour la plupart très critiques mais ils ne dépassent pas, sur la forme, les limites d'une controverse érudite. Sur un plan plus médiatique, des articles plutôt favorables à Loisy paraissent dans *la Justice sociale*<sup>24</sup> et

19. Ch. Maignen, *la Vérité française*, 22 janvier 1903, cité par É. Poulat, *ibid.*, p. 131.

20. La rapidité de la condamnation s'explique par le fait que le travail de Loisy est depuis dix ans observé de près par la hiérarchie catholique, c'est-à-dire depuis la « démission forcée » de sa charge d'enseignement à l'Institut catholique de Paris.

21. François Marie Benjamin Richard (1819-1908), archevêque de Paris depuis 1886, cardinal depuis 1889, chancelier de l'Institut catholique de Paris. Il a déjà eu affaire à Loisy qu'il a contraint à la démission de son enseignement à l'Institut catholique en 1893.

22. P. de Grandmaison, « L'Évangile et l'Église », *Études*, janvier 1903.

23. R. P. Pègues, « Le livre de M. l'abbé Loisy », *Revue thomiste*, mars-avril 1903. La *Revue thomiste* est fondée en 1892 à Fribourg en Suisse par des dominicains. Elle est reprise par les Français et placée sous l'autorité du recteur de l'Institut catholique de Toulouse. Comme son titre le suggère, la revue se consacre jusqu'à nos jours à l'étude de la vie et des écrits de saint Thomas d'Aquin.

24. Fondée en 1893 par l'abbé Naudet, cette publication vécut jusqu'en 1908. Fidèle à la démocratie chrétienne, cet hebdomadaire se veut un outil de formation religieuse mais aussi sociale. Il est condamné par un décret du Saint Office en février 1908 et cesse alors de paraître.

*l'Observateur français*, signés par des clercs qui analysent *L'Évangile et l'Église* comme « une œuvre de premier ordre, qu'on ne saura trop admirer lorsque ce livre sera corrigé ou mis au point », voire s'en prennent franchement à ses critiques et notamment à l'abbé Maignen à qui il est signifié : « [...] n'imposez aux autres votre apathie intellectuelle, votre inféconde immobilité, votre orthodoxie toute de convention et d'artifice, comme une consigne et surtout comme un dogme<sup>25</sup> ».

La parution en octobre 1903 d'un autre ouvrage de Loisy intitulé *Autour d'un petit livre*, où l'auteur précise sa pensée et justifie les propos de l'ouvrage précédent, va accélérer une généralisation de la condamnation. Loisy utilise pour préciser sa pensée une forme assez classique de la controverse intellectuelle organisée autour de lettres fictives adressées aussi bien à des partisans qu'à des adversaires, dont les identités ne sont pas explicites mais très fortement suggérées et évidentes pour les protagonistes de la controverse et pour ses lecteurs les plus attentifs<sup>26</sup>. À cette occasion, Loisy perd plusieurs soutiens et surtout fait pencher les hésitants vers la réprobation. Pendant l'année qui a suivi la parution de *L'Évangile et l'Église*, Loisy a affiné sa pensée, clarifié aussi son expression qui rendent plus difficiles les confusions d'interprétation. Les camps ont donc tendance à se figer et le processus de condamnation s'élargit en se déplaçant de la France au Vatican.

La condamnation était restée jusqu'alors assez circonscrite, seuls cinq évêques suivant la censure du cardinal Richard, et sans réelle portée. Surtout, un autre ecclésiastique, M<sup>gr</sup> Le Camus, tout en critiquant les thèses de Loisy, contestait l'efficacité même des condamnations vis-à-vis de ce qui devait rester, selon lui, sur le plan de la controverse. Sous forme de lettre publiée, il énonce l'idée selon laquelle,

*de nos jours, les discussions entre catholiques devraient se vider loyalement sur le terrain de la science religieuse avant d'en venir*

25. Le premier extrait est tiré du compte rendu de l'abbé Naudet paru dans *la Justice sociale*, 17 janvier 1903. Les corrections demandées portent sur la critique des thèses de Harnack. Le second extrait est celui de l'article de l'abbé Dabry paru le 1<sup>er</sup> février 1903 dans *l'Observateur français*. Extraits cités dans É. Poulat, *Histoire, dogme et critique*, op. cit., p 157.

26. Sept lettres fictives sont précédées d'un avant-propos. Elles sont adressées à un curé, à un cardinal, à un évêque, à un archevêque, à un apologiste catholique, à un jeune savant et à un supérieur de séminaire.

*à des condamnations qui, dans leur sévérité souvent dédaigneuse d'explications utiles, éclairent insuffisamment ceux qu'elles prétendent avertir, et irritent ceux qu'elles veulent atteindre*<sup>27</sup>.

Pourtant, malgré cet appel à l'apaisement formulé alors que la censure du cardinal Richard est connue et qu'il peut donc être considéré comme une critique implicite de celle-ci, la condamnation va d'abord se matérialiser par une mise à l'Index des cinq derniers ouvrages de Loisy le 16 décembre 1903 par le Saint Office, complétée par une censure de la personne même de l'auteur de *L'Évangile et l'Église*, qui conduit à la soumission totale de Loisy en mars 1904. Mais ces condamnations restent liées à la personne de Loisy et à ses écrits. Une nouvelle montée en généralité se produit avec la parution du décret *Lamentabili*, en juillet 1907, qui condamne les erreurs de penseurs comme Loisy et Le Roy<sup>28</sup>, mais sans les nommer, sans indiquer leur degré de gravité et sans préciser en retour ce qui fait figure de « vérité ». Il se présente simplement comme un catalogue de toutes les « erreurs ». Deux mois plus tard suit l'encyclique *Pascendi* qui systématise la pensée adverse et lui accole la dénomination qui restera dans l'histoire : ce sera le modernisme. L'encyclique en effet s'efforce de donner cohérence à ce qui est présenté comme une hérésie : il s'agit de relier les points de vue philosophique, théologique, historique, critique, apologétique. Elle s'efforce aussi de rappeler les enseignements de l'Église, donc de faire œuvre positive. Elle fait aussi œuvre coercitive en renforçant le pouvoir des évêques, le contrôle du choix du personnel enseignant, l'interdiction de la lecture des publications suspectes de modernisme quand bien même elles auraient obtenu l'*imprimatur*. Dans chaque diocèse est créé un conseil de vigilance, chaque journal ou revue catholique aura un censeur particulier, véritable appareil de police des consciences.

La réponse de Loisy est très différente de celle de 1904. Il n'est plus question de soumission et d'obéissance. Dès janvier 1908, il critique aussi bien le décret que l'encyclique en soulignant ce qui lui

27. M<sup>gr</sup> Le Camus, *Vraie ou fausse exégèse. Lettre aux directeurs de mon séminaire à propos du livre de M. Loisy L'Évangile et l'Église*, Paris, Oudin, 1903. Extrait cité par É. Poulat, *Histoire, dogme et critique*, op. cit., p. 140.

28. Édouard Le Roy (1870-1954), philosophe, auteur de nombreux ouvrages dont *Dogme et critique* (Paris, Bloud et Cie, 1907), professeur au Collège de France en 1921, membre de l'Académie française en 1945.

paraît être des erreurs d'interprétation et des confusions doctrinales. Il est excommunié en mars de la même année. Mais la dureté de la condamnation déplace le forum de la controverse dans un autre espace, laïque et beaucoup plus égalitaire : Loisy est élu quelques mois après professeur d'histoire des religions au Collège de France. Le Roy qui, lui, se soumet aux condamnations et aux mises à l'Index, devient le suppléant de Bergson au Collège de France en 1914, avant de lui succéder en 1921. Cette institution intellectuelle deviendra donc pendant quelques années la structure d'accueil de deux des théoriciens les plus connus du modernisme.

### *Permanence de la controverse ?*

Le paradoxe est que la condamnation, par ses conséquences sur les clercs qui quittent l'Église, ne ferme pas le registre de la controverse, mais lui ouvre un nouvel espace. La condamnation ne constitue donc pas vraiment la fin de la querelle, mais le déclin de la crise et la relance de la controverse. Certains protagonistes se taisent, d'autres changent de statut : en quittant l'Église, certains anciens clercs deviennent inaccessibles à tout contrôle et rompent l'asymétrie qui caractérisait la querelle dans ses registres de crise et de condamnation. Celle-ci redevient plus égalitaire, et permet à la controverse de renaître et de poursuivre à travers le modernisme ou sous une autre forme indéfiniment. Cela explique d'ailleurs les désaccords entre auteurs et entre acteurs sur la date de la clôture de la querelle : se termine-t-elle avec la condamnation, avec « la lassitude »<sup>29</sup> ou la mort des participants, ou est-elle encore active de nos jours ? Pierre Colin choisit la date de 1914 qui va « constituer une césure »<sup>30</sup>, mais il s'interroge immédiatement après :

*Depuis, 1914, les transformations géopolitiques du monde et de l'Église catholique ont-elles mis fin à la crise moderniste ? [...] en toute hypothèse, il subsiste un problème de fond qui se pose selon des modalités différentes à toutes les confessions religieuses, mais qui prend dans le catholicisme une force singulière : c'est le pro-*

29. Jean-Luc Solère évoquait déjà cet aspect dans « Antoine Arnauld ou La controverse dans les règles », in A. Le Boulluec (dir.), *op. cit.*, p. 368.

30. P. Colin, *op. cit.*, p. 497.

*blème du rapport entre la prédication chrétienne, l'esprit qui la reçoit, et la vérité*<sup>31</sup>.

Émile Poulat se veut plus affirmatif en titrant l'avant-propos de la troisième édition de son ouvrage « permanence et actualité du modernisme »<sup>32</sup> et en qualifiant le contexte contemporain comme marqué par l'évolution d'un « modernisme savant à un modernisme commun »<sup>33</sup>. Mais surtout, si la querelle n'est pas close, c'est parce que, conclut É. Poulat : « Le demi-siècle écoulé n'a donné raison globalement à aucun des protagonistes en particulier, dont aucun n'a réussi à éliminer vraiment les autres »<sup>34</sup>.

### La querelle moderniste au prisme de la notion de controverse

Quel enseignement peut-on tirer de l'usage de la notion de controverse dans l'étude du modernisme ?

D'abord l'étude du modernisme nous renseigne sur la notion de controverse en nous donnant des indications sur ses transformations en matière religieuse. Elle en souligne des permanences et des mutations. Parmi celles-ci, les principales sont celles qui s'adossent à un processus de démocratisation de la société tout entière. La controverse en matière religieuse perd sa dimension strictement élitaire et prend à témoin aussi bien les lecteurs profanes intéressés que le clergé, dans son intégralité et non plus seulement sa hiérarchie et ses théologiens. La presse catholique devient un espace de déploiement de la controverse, contribuant d'ailleurs, ne serait-ce que par son audience, à ce que la controverse se mue rapidement en crise et en condamnation, après que la hiérarchie se juge contrainte d'intervenir. Première querelle religieuse à apparaître dans un espace public démocratique, elle en fragmente les registres. Les querelles précédentes, que l'on songe au jansénisme, voyaient évoluer au sein du même registre, clercs, laïcs, théologiens, hommes d'État. La scène était unique et relativement homogène. Il n'en est plus de même pour cette querelle religieuse qui se déploie au sein d'un espace en cours de laïcisation déjà bien avancée. Les registres se fragmentent

31. *Ibid.*, p. 509-510.

32. É. Poulat, *Histoire, dogme et critique*, op. cit., p. VII.

33. *Ibid.*, p. XV.

34. *Ibid.*, p. 619.

et la condamnation paraît d'autant plus violente qu'elle produit un effet de contraste avec une sphère publique démocratique. On a d'un côté un champ de la querelle institutionnalisé, pyramidal, dont la force se lit à travers sa capacité à nommer et même à fabriquer de manière unilatérale le courant d'idée de ceux qu'elle considère comme étant ses adversaires, à lui donner cohérence et, de l'autre, le maintien d'un champ de la controverse intellectuelle, la presse et les institutions laïques apparaissant comme autant de refuges permettant à la controverse de se poursuivre.

À côté de ces importantes mutations, les permanences n'en apparaissent que plus éclatantes, et notamment la formidable dissymétrie de moyens qui subsiste entre l'institution ecclésiastique et ses contestataires. Certes, cette inégalité est à présent cantonnée à l'Église, mais elle apparaît pour cela d'autant plus forte. On l'a vu, le terme de modernisme est forgé par une encyclique pontificale, *Pascendi*, en 1907, qui entend dénoncer des hérésies qui selon elle menacent l'Église. Le terme de modernisme n'est donc pas forgé de l'extérieur de la controverse, ou par ceux qui se réclament de cette position, mais par ceux qui la condamnent. Une des ressources principales dont dispose l'Église dans cette querelle est sa capacité à choisir l'adversaire, à trier entre ceux qu'elle entend condamner et les autres. Les termes de modernisme ou de moderniste font donc l'objet d'un usage tactique dont les déterminations apparaissent bien fluctuantes. Cette désignation sert alors le plus souvent à justifier *a posteriori* des interdictions de publier, de lire, des condamnations voire des excommunications.

C'est à ce moment qu'apparaît fructueuse pour l'étude du modernisme l'utilisation de la notion de controverse. Celle-ci éclaire d'une lumière crue l'usage tactique du terme, sa subjectivité, l'imprécision de son contenu, l'hétérogénéité des pensées et des idées artificiellement rassemblées sous la dénomination de modernisme. Elle finit par faire voler en éclats cette catégorie. Le modernisme a-t-il seulement existé en dehors de cet usage tactique, de l'opération de réification et d'homogénéisation que représente l'encyclique *Pascendi* ? N'a-t-on pas affaire en réalité à des idées très différentes les unes des autres et artificiellement réunies ? Si tel était le cas, ce qui apparaît comme un courant intellectuel serait surtout la création d'une querelle produite par ses trois registres, la controverse, la crise et la condamnation.